

ou d'anciens volontaires, parce qu'il y voit une question de conflits d'intérêt, bien que des jeunes gens puissent en faire partie, aucun volontaire n'y sera nommé?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, quant à la première partie de la question, je crois qu'il existe une différence considérable entre une entreprise comme la Compagnie des jeunes Canadiens, c'est-à-dire une entreprise en milieu défavorisé, une entreprise très aventureuse sur le plan social, et la conduite des études sur un campus universitaire.

Si cette distinction n'apparaît pas très claire à l'honorable député, je le regrette, car je ne peux prolonger mes explications. Pour moi, cette distinction paraît très claire et je dois lui dire que je ne suis pas du tout défavorable à la représentation des étudiants au sein des sénats universitaires, en dépit du fait que les étudiants eux-mêmes commencent à trouver assez relative l'influence que cette présence minoritaire leur assure.

En réponse à la deuxième partie de la question de l'honorable député, je voudrais lui dire qu'il n'est pas du tout question que le gouvernement refuse de nommer au Conseil des ex-volontaires. Au contraire, nous serions très heureux de désigner des gens qui auraient fait une expérience dans la Compagnie des jeunes Canadiens et qui voudraient mettre leur sagesse et le fruit de leur expérience au service de la Compagnie. Mais, pour les raisons que j'ai essayé d'exposer et auxquelles je crois profondément, je soutiens que des gens actuellement engagés dans le volontariat, au service de la Compagnie, ne devraient pas faire partie du conseil de direction.

[Traduction]

M. Rose: Je pose la question de privilège pour ensuite poser une question au ministre. J'ai eu du mal à suivre l'interprétation de ce qu'il a dit, par ma faute, et non la sienne. Sauf erreur, il a déclaré que j'avais dit ou donné à entendre que les jeunes, hommes et femmes, nommés plutôt qu'élus au Conseil, cesseraient en quelque sorte d'être des jeunes gens. Si j'ai bien compris le ministre, j'estime que c'est là un argument d'homme de paille. Je doute avoir donné à entendre chose pareille. Peut-être pourrions-nous étudier le discours l'un de l'autre demain.

Voici ma question au sujet du conflit d'intérêt. Comment le ministre justifie-t-il sa position selon laquelle trois membres, volontaires ou non, mais élus par des volontaires, peuvent avoir de graves conflits d'intérêt entre 30 ou 40 projets, peut-être plus j'espère, disséminés au Canada?

[M. Nowlan.]

L'hon. M. Pelletier: Ma réponse sera très simple, monsieur l'Orateur. L'expérience me la dicte. Lors des réunions de l'ancien conseil, où il n'y avait qu'une minorité de volontaires, cela a parfois suffi, et je ne crois pas me tromper, pour bouleverser toute la réunion et rendre le travail du conseil tout à fait stérile. A mon avis, ce n'est pas là un argument imaginaire. Je regrette que mon interprétation des paroles du député ait été un peu exagérée, mais lorsqu'il a dit que le fait pour le gouvernement de nommer les membres du conseil serait en quelque sorte rompre avec le principe de la participation des jeunes, j'ai pensé qu'il laissait entendre que dès leur nomination ils cessaient d'être jeunes. Les directeurs que nous nommerons seront des jeunes gens qui participeront comme tels. Voilà ce que j'ai voulu dire.

• (4.50 p.m.)

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement signaler quelques points concernant la modification apportée à la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens.

J'écoutais tout à l'heure l'honorable ministre essayer de justifier des erreurs. Bien sûr qu'il est difficile de corriger une situation quand on élimine d'avance les solutions. Au fait, le gouvernement a éliminé une des solutions les plus logiques relatives à la Compagnie des jeunes Canadiens, soit son abolition, solution qu'il aurait convenu d'envisager très sérieusement. Si l'on fonde un organisme qui aboutit à un fiasco, une des solutions à envisager, c'est de l'abolir.

Mais comme cette idée grandiose est venue d'un ancien premier ministre, continuée par son « fils spirituel », on ne veut pas perdre la face aux yeux du public. Voilà la véritable raison pour laquelle on refuse d'étudier sérieusement la possibilité d'abolir tout simplement cette Compagnie.

Une solution de rechange consisterait à transformer cet organisme d'une façon radicale, en en confiant l'administration aux provinces.

L'erreur fondamentale qui a été commise a été d'établir un organisme groupant les jeunes de ce pays, mais dont les responsabilités relevaient directement des gouvernements provinciaux. Cela est tellement vrai que si l'on cherche à établir où il y a eu le plus de difficultés, on constate que c'est au Québec, pour la simple raison qu'au départ, cette Compagnie n'a absolument pas impressionné les Québécois.

Donc, il a été facile de former un noyau-tage au sein de la Compagnie avec toutes les conséquences malheureuses qui ont suivi et